

GODEFROY Pierre

Tel : 99.56.10.35

16 Boulevard Gambetta 35400 SAINT-MALO
Géomètre-Expert D.P.L.G-E.S.G.T Syndic de copropriété

Fax:99.40.04.92

429 F 1
LA BAIE DES CORSAIRES
SAINT MALO

ASSEMBLEE GENERALE

DU 19 JUIN 1993

====

- COMPTE - RENDU -

====

NOM	LOTS	Tantièmes	Présent	Représenté	Absent
Mr Mme ADAMSON	1206.15	82	.	.	*
Mr ALVNER	503	191	.	.	*
Mr Mme ANDRE Jean	403.704.142	65	.	*	.
Mr Mme Aoustin	412	98	*	.	.
Mr Mme AUBE	713.904	127	.	.	*
Mme AUVRAY	607.718	72	.	.	*
Mr Mme BAILLY	35.708	77	.	.	*
Mme BARRE	115	16	.	.	*
Mr Mme BERTAU	181.710	72	.	.	*
Mr Mme BERTIAU	10	12	.	.	*
Mr Mme BESNARD J.P	902.711	74	.	.	*
Mr Mme BESNARD J.P.	604	71	.	.	*
Mr Mme BESNARD M.	603	71	.	.	*
Mr Mme BIARD	202	54	.	.	*
Mr BLANCHARD G	171	69	.	.	*

Mr Mme BLANCHARD M	408.13	93	*	.	.
Mr Mme BOHUON R	208.151	85	*	.	.
Mme BOISGONTIER	105.1008	84	*	.	.
Mr Mme BOUTROS	110	12	*	.	.
Mr Mme BRACKLEY P	50.702	74	.	.	*
Mr Mme BREUX J.	206.139	61	.	*	.
Mr BRIZARD	805.1203	74	.	*	.
Mr CAILLARD	145.1205	82	.	*	.
Mr Mme CALLOC'H	38	73	*	.	.
Mr Mme CANAUX/BONFILS	160.721	53	.	.	*
Mr Mme CAPPELLE	180.117	83	.	.	*
Mr Mme CAUX	163.112	89	*	.	.
Mme CHASSIN	1004	56	.	.	*
Mr Mme CHAUVIN P	211.143	81	*	.	.
Mr Mme CHICOINE	1201.801.130	85	.	.	*
Mr Mme CHRISTIE D	302.306.103	132	.	*	.
Mr Mme COLLET	25.159	61	.	*	.
Mr CORBEL Y.	605	71	*	.	.
Mr CORBIC J.	170.720	54	*	.	.
Mr Mme DATH A.	1002	74	.	.	*
Mr Mme DEMAURE G	45.28	134	*	.	.
Mme DENIS B	49.01	79	.	*	.
Mr Mme DEVE	107.209	127	.	.	*
Mr Mme DIEULOT L	179.150	87	*	.	.
Mr Mme DILLOARD	133.182	81	.	.	*
Mr Mme DUCHEMIN	168	51	*	.	.
Mr Mme DUMONT	809.1006	58	*	.	.
Mr Mme DUQUEMIN	402.714.21	66	.	.	*

Mme DURANDEAU CLENNET	162	50	.	.	*
Mr EVANS	127.601	88	.	.	*
Mr Mme EVEILLEAU P	53.707.27	96	*	.	.
Mme FEUILLET C	407.124	85	.	*	.
Mr Mme FORTIER G	51.05	85	*	.	.
Mr Mme GALIMARD P	303.136	61	.	.	*
Mr Mme GAULT	602.725	75	*	.	.
Mr GAUTIER G	52.12	98	.	.	*
Mr Mme GAYOU	125.158	86	*	.	.
Mr Mme GRAY D.	111.1011	82	.	.	*
Mme GRENET F.	207.147	84	*	.	.
Mme GROLEAU M	409.31	85	.	*	.
Mr Mme HAIBART	161.717	53	.	.	*
Mr Mme HAMON J	210.157	135	.	.	*
Mr Mme HELEU J	46.26	90	.	*	.
Mme HUCHET DE QUENETAIN	304.709	53	.	*	.
Mr Mme JUHEL P	204	77	.	.	*
Mr Mme KOHLER P	154	11	.	.	*
Mr Mme LARIVE M	173.02	86	.	.	*
Mme LAURU R	177.20	129	*	.	.
Mme LE BRIGNONEN	174.116	81	*	.	.
Mr Mme LE COQ J	305.121.1003	141	.	*	.
Mr Mme LE QUEMENT	32	50	.	.	*
Mr Mme LE TIEC R	165.119	92	*	.	.
Mme LEBRUN	33	50	.	.	*
Mr Mme LEFEBVRE R	39	73	.	.	*
Mr Mme LEMEE H.	24.34	85	*	.	.
Mr Mme LHOST D	406.04	89	*	.	.
Mr Mme MACHET J	405.155	86	.	.	*

4 A.G. DU 19 JUIN 1993 BAIE DES CORSAIRES

Mme MAISSIAN A	212.126	85	.	.	*
Mr mme MARIE Y.	104.1007	85	.	*	.
Mr Mme MARILLAT	205.108	64	*	.	.
Mr mme MARTIN P.	138.1204	82	.	.	*
Mr Mme MASSIEUX	175.146	72	.	.	*
Mr Mme MAYADOUX J	36.11	61	.	.	*
Melle MAYOUTE M	404	50	.	.	*
Mr MELLIER V	413.101	75	.	.	*
Mme MORIN B	167.701	58	.	*	.
Mr Mme MOTTAIS	410.715	106	.	*	.
Mr Mme MUNDT	178.118	134	.	.	*
Mr Mme MUNDY	41.102	61	.	*	.
Mme MUSE J.	135.908	81	.	.	*
Mr Mme PANTHOU B	308	69	.	*	.
Mr Mme PARIS	44	115	*	.	.
Mr Mme PARMENTIER	176.30	133	.	*	.
Mr Mme PASQUIER	307.156	84	*	.	.
Mr Mme PERDRIERE	141.1001	86	*	.	.
Mr Mme PRADO C	43.09	86	.	*	.
Mr QUARTIER DIT MAIRE	301.716	53	.	*	.
Mr Mme RALUY	806.1012	71	*	.	.
Mr Mme RAY R.	109.504	205	.	.	*
Mr Mme RENOUF F	203.129	85	.	*	.
Mr Mme RIOCHE	501	191	.	*	.
Mme ROBERT	47.07	81	.	*	.
Mme ROSENZWEIG	48.08	68	*	.	.
Mr ROYER	106.606	80	.	.	*
Mr Mme SANQUER	131	11	.	*	.
Mr Mme SAUVE J	401.703	54	*	.	.

Mr Mme SAVARY A	411.29	74	.	.	*
Mr Mme SCHULTZ	904.120	87	.	*	.
Mr Mme EWIN R	166.705.144	99	*	.	.
SCI LEGUIDE	164.128.706	95	.	.	*
SCI LES MINQUIERS		836	.	*	.
SCI POIVER	37.14	61	.	.	*
Mr Mme SEARLE M	40	50	.	.	*
Mr Mme SEITE	123.803.1202	88	*	.	.
Mr Mme SEVELLEC	113.903	83	*	.	.
SNC J. CARTIER	140	11	.	*	.
Mr Mme THOMAS	169	51	.	*	.
Mr Mme TREHU J	42	69	.	*	.
Mr TREHU R	172.03	80	*	.	.
Mr Mme TURPIN	134.906	82	.	.	*
Mr Mme WILSON	907.137	81	.	.	*

Composition du bureau :

Président : Mr DEMAURE
 Assesseurs : Mr SEITE - Mr MARILLAT
 Secrétaire : Mr GODEFROY

Le Président ouvre la séance à 10 H 30

Ordre du jour à examiner :

- Projet de modification du règlement de copropriété : Seuls les propriétaires d'appartement auront le droit d'utiliser le tennis et la piscine. Les personnes ne possédant que des parkings ou garages, n'auront pas accès à cet équipement.
- Demande d'autorisation, exprimée par Monsieur RENOUF, de faire installer, en façade de son appartement (n° 203) une véranda, côté mer.
- Pointage des travaux restant dus par le promoteur
- Explications sur les procédures "dommage-ouvrage" en cours

1° Projet de modification du règlement de copropriété : Seuls les propriétaires d'appartement auront le droit d'utiliser le tennis et la piscine. Les personnes ne possédant que des parkings ou garages, n'auront pas accès à cet équipement.

- Le projet de résolution est rejeté :
- Ont voté pour : 56 personnes 4767/10000
- Ont voté contre : 5 personnes 216/10000
- Absent : 52 personnes 4055/10000
- Abstention : 3 personnes 962/10000

La feuille de vote est annexée au procès-verbal

2° Demande d'autorisation, exprimée par Monsieur RENOUF, de faire installer, en façade de son appartement (n° 203) une véranda, côté mer.

- L'autorisation est refusée selon les votes suivants :
- Acceptant : 22 personnes 2396/10000
- Refusant : 40 personnes 3334/10000
- Absent : 52 personnes 4055/10000
- Abstention : 2 personnes 215/10000

La feuille de vote est annexée au procès-verbal

3° Pointage des travaux restant dus par le promoteur

- Une contestation porte sur le nombre de couches de peintures mises par l'entreprise EMERAUDE PEINTURE sur les zones à reprendre. Une réunion sera provoquée sur place par Monsieur GODEFROY avec l'entreprise en présence du Conseil Syndical.

- Il reste à finir l'aménagement des abords de la piscine. Les copropriétaires donnent leur accord à l'unanimité, pour que l'ouverture de la piscine soit reportée à la fin du mois de Juin, pour permettre la fin des travaux. En cas de carence de l'entreprise, la piscine sera ouverte et refermée, si nécessaire, pour faire les travaux au cours de l'été.

4° Explications sur les procédures "dommage-ouvrage" en cours

a) Défaut d'étanchéité de la dalle sur garages

- Les réparations seront faites, l'accord de la compagnie étant acquis.

b) Défaut d'écoulement des eaux pluviales sur la dalle du bâtiment A et B

- La compagnie d'assurance refuse de prendre en compte ce désordre dans le cadre de la garantie decennale.

c) Mauvais état des boîtes aux lettres

- Un accord de principe est donné sur le changement des boîtes aux lettres. Le dossier suit son cours.

- Face à l'impossibilité de régler à l'amiable le problème des places A et B, l'assemblée générale donne mandat à Monsieur GODEFROY, d'engager une procédure judiciaire contre toute personne responsable du non règlement des désordres.

Approuvé à l'unanimité. Une somme de 10000 francs sera approvisionnée à cette fin.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 13 heures

Le Président

Les Assesseurs

Questions diverses

- Les copropriétaires rendent hommage au travail fait par Monsieur DUPUY.

- Après analyse des dépenses déjà engagées, les copropriétaires donnent leur accord à l'unanimité des présents et représentés pour qu'une somme de 10000 à 15000 francs soit affectée à l'achat d'un KARCHER.

Approuvé à l'unanimité.

- Monsieur GAYOU (lot 158) fait part de ses doléances à l'encontre du promoteur et propose aux copropriétaires de le contacter pour centraliser les observations et éventuellement engager un recours.

MESSAGE DU PRESIDENT DU CONSEIL SYNDICAL

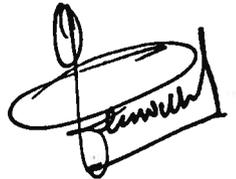
Je suis déçu du fort taux d'absentéisme constaté lors de cette assemblée générale. Je rappelle que la vie et l'épanouissement de notre résidence sont liés à la participation de tous, à ces assemblées générales où chacun peut s'exprimer et entendre les explications qui sont données sur la vie de la "Baie des Corsaires".

S'il vous est difficile d'être présent, utilisez le pouvoir joint à votre convocation. Même si vous le retournez "en blanc", faute de connaître quelqu'un, il est conçu pour vous permettre d'exprimer votre choix dans les colonnes de droite réservées à cet effet, et ce choix est toujours pris en compte.

N'oubliez pas que le fait de ne pas s'exprimer en assemblée générale, soit directement par votre présence, soit par le biais du mandat, peut conduire à la paralysie de la copropriété, toutes les fois que des décisions susceptibles d'améliorer la qualité de nos équipements, requerront une double majorité (majorité des personnes représentant les 2/3 des voix).

Je compte donc sur un regain de dynamisme de tous et vous souhaite un bon été.

G. DEMAURE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Demaure', written over a rectangular stamp or box.